



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lapins

Question écrite n° 13197

Texte de la question

La filière lapins dans le Massif central joue un rôle important dans l'équilibre économique d'environ 280 exploitations agricoles d'Auvergne et de l'Aveyron. Malheureusement, cette filière traverse actuellement une crise majeure, essentiellement causée par une hausse des charges d'aliments qu'elle ne peut pas, au moins pour l'instant, répercuter à son aval. Il est donc indispensable de prévoir des aides à la cessation d'activité pour permettre aux éleveurs qui le souhaitent de quitter dignement la filière. Face à cette situation critique, M. Jean-Yves Bony demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles mesures il entend prendre en faveur de cette filière lapins.

Texte de la réponse

La filière cunicole rencontre depuis quelques mois des difficultés d'adaptation de l'offre à la demande. Cette situation a notamment eu pour effet la constitution de stocks importants de viandes congelées, pénalisant aujourd'hui les entreprises du secteur. La profession cunicole est, par ailleurs, confrontée à l'augmentation sensible de ses coûts de production en raison de la hausse du prix des matières premières. Les représentants de la filière ont exposé au ministère de l'agriculture et de la pêche la situation difficile du secteur et présenté les mesures de régulation de l'offre et les opérations promotionnelles qu'ils ont mises en oeuvre pour tenter d'enrayer la crise. Conscient des efforts de cette filière et de la persistance des difficultés, le ministre de l'agriculture et de la pêche a décidé la mise en place en 2008 d'une aide de 1 million d'euros à la filière cunicole, dont la mise en oeuvre, confiée à l'Office national interprofessionnel et de ses productions de l'élevage, fera l'objet d'une concertation avec l'organisation professionnelle du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Bony](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13197

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7918

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 983